



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-12(03)

Élimination de l'information

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-12(03) – Élimination de l'information (Pa--)

Énoncés :

Utiliser les techniques suivantes pour éliminer, détruire ou supprimer l'information à la fin de la période de conservation : [\[Affectation : techniques définies par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Les organisations peuvent minimiser les risques liés à la sécurité et à la protection de la vie privée en éliminant l'information qui n'est plus nécessaire. L'élimination ou la destruction de l'information s'applique aux enregistrements originaux, ainsi qu'aux copies et aux archives, y compris les journaux système, qui peuvent contenir des renseignements personnels.